



Feu de cheminee qui est non conforme

Par **GUYMAN**, le **29/10/2010** à **12:58**

Bonjour, nous avons acheté notre maison en mai dernier et sommes entrés dedans le 29 mai. Nous avons fait notre premier feu de cheminée en début de mois et malheureusement cela s'est fini en feu de cheminée avec intervention des pompiers. Nous avons déclaré le sinistre à notre assurance et là grosse surprise, l'expert mandaté nous dit que notre cheminée n'est pas conforme aux règles de l'art Elle date de 1982. Nous devons procédé à une mise en conformité, tout détruire car rien est réutilisable on en a pour 6688 euros L'assurance prend que 2700 euros On nous conseil de faire un recours pour vice caché contre les anciens propriétaires. Car en fait ils ont fait fermé par un ferronnier un foyer ouvert conduit non tubé.... poutre pas conforme et conduit qui passe dans la chambre de notre fils à fissuré par la chaleur et n'est pas conforme car une poutre est directement posé dessus rnNous avons acheté par une agence qui nous a rien dit !! rnNous ne connaissions pas les normes dans ce domaine. rnDernière chose, après avoir contacté les anciens propriétaires ils nous apprennent qu'ils ont eux aussi eu un feu en 1988 rnAvons nous des chances de gagner ?? Sachant qu'ils jouent sur le fait que l'on a acheté en l'état la maison rnMerci pour votre aide